
Lettre du représentant Guimberteau, en mission près de l'armée de l'Ouest, faisant part des nouvelles des armées, en annexe de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Jean Guimberteau

Citer ce document / Cite this document :

Guimberteau Jean. Lettre du représentant Guimberteau, en mission près de l'armée de l'Ouest, faisant part des nouvelles des armées, en annexe de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 377-378;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37546_t1_0377_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Daignez, législateurs, remplir nos vœux et nous serons à même d'éclairer nos frères sur le bonheur que vous nous préparez et d'entretenir entre eux et nous l'union et la tranquillité qui doivent toujours exister entre de vrais républicains.

« Le décadi 30 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Les officiers municipaux de la commune de Louversey.

« B. BRUNEL, maire; Jean SALLE; LASNIER, procureur; P. BRUNEL. »

XI.

LETTRE DE JEAN GUIMBERTEAU, COMMISSAIRE A L'ARMÉE DE L'OUEST, AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC (1).

Suit le texte de cette lettre d'après l'original qui existe aux archives du ministère de la guerre (2).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division, à ses collègues, composant le comité de Salut public de la Convention nationale.

« Tours, le 3 nivôse, de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Je joins ici la copie d'une lettre qui m'est parvenue hier après-midi au général Desclozeaux, dans laquelle vous verrez des détails sur le passage de la Loire par quelques brigands à Ancenis; elle contient aussi quelques faits qui pourront vous éclairer.

« J'ai enfin reçu cette nuit des nouvelles de nos armées; je vous transmets copie de la lettre que m'écrit Francastel à leur égard. Vous y verrez que l'armée de Charette fait des progrès; que nos armées se disposent à porter dans les cantons occupés par ces brigands le fer et le feu. De mon côté je vais rassembler autour de moi toutes les forces possibles pour seconder leurs efforts.

« A la nouvelle que nos armées manquaient de soutiens, j'ai sur-le-champ, à trois heures du matin, envoyé des courriers à Amboise et à Blois avec des ordres pour prendre tous ceux qu'on trouvera et faire déchausser les citoyens. La même opération se fait dans ce moment à Tours et j'espère que demain j'en aurai réuni un assez grand nombre que j'expédierai en poste à Francastel, à Angers. Voilà deux nuits que je

ne me couche pas, je dormirai quand la République sera purgée des brigands, quand nos braves défenseurs ne manqueront plus de rien.

« Salut et fraternité.

« GUIMBERTEAU. »

Copie d'une lettre écrite par Francastel, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest, à son collègue Guimberteau à Tours (1).

« Angers, le 2 nivôse de l'an II de la République une et indivisible.

« Notre position dans la Vendée ne s'améliore pas; c'est là qu'il faut porter toute son attention. Le général en chef s'occupe d'y porter des forces imposantes, il s'y rendra lui-même incessamment, et tout se prépare pour dissiper et détruire tous les rassemblements partiels qui obtiennent chaque jour de petits succès, et ensuite l'armée de Charette. Je crois en mon particulier qu'il faut, sans différer, marcher rapidement dans le pays d'outre-Loire et y porter le fer et le feu; mais nos inquiétudes ne doivent pas être extrêmes, il ne s'agit que d'accélérer la marche des troupes; déjà un grand nombre a filé de ce côté, celles venues de Tours ne seront pas inutiles. Je n'ai pas plus que toi des nouvelles des armées des Sables et d'Haxo; je n'ai encore rien reçu de Nantes, et c'est par cette voie seule que je puis en avoir.

« Les frères du Nord marchent du Mans à Laval, tandis que notre armée s'est portée vers Redon; les brigands n'ont pu y pénétrer à cause du pont coupé et semblent diriger leur marche du côté de Vitré. On assure qu'il n'y a pas 5,000 de ces coquins en état de se battre.

« Bourbotte est resté malade à Laval. Turreau et Prieur accompagnent l'armée, et Lapanche est avec les forces du Nord.

« Signé : FRANCASTEL.

« Pour copie conforme :

« GUIMBERTEAU. »

Copie d'une lettre d'Angers, du 30 frimaire, au général Desclozeaux (2).

« Citoyen,

« Voilà les nouvelles que nous apporte le citoyen Lebreton parti d'Angers à onze heures du matin, le 30 frimaire.

« Du 29 frimaire.

« L'ennemi a passé à Ancenis sur des ponts et (*sic*) bateaux qu'il avait apportés sur des chars de l'étang voisin, au nombre d'environ 2,000, mais qui ne sont que dans l'île de la Milais;

(1) La lettre de Guimberteau n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 6 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 95). Voici en quels termes s'exprime ce journal :

« BARÈRE, au nom du Comité de Salut public, lit les lettres du Rhin déjà lues dans cette séance. Il lit encore une lettre de Guimberteau, datée de Tours, le 3 nivôse. Elle renferme des détails que nous avons déjà donnés. »

(2) *Archives du ministre de la guerre : Armée de l'Ouest, carton 5/5.*

(1) *Archives du ministère de la guerre : Armée de l'Ouest, carton 5/5.*

(2) *Archives du ministère de la guerre : Armée de l'Ouest, carton 5/5.*

2 à 3,000 autres se sont noyés, les autres dispersés sur les campagnes où les paysans partout les tuent et hachent sans commisération.

« Le secrétaire d'un chef de brigands a assuré ces faits et a dit en outre 4 à 5,000 autres brigands, des plus opiniâtres, se portaient sur Verd; que cette nouvelle venait d'être confirmée par un envoyé de l'armée républicaine qui était à leur poursuite, ces derniers n'ayant jugé suivre les autres sur les rives de la Loire.

« La Rochejacquelein n'est point mort puisqu'il a été le premier à passer l'eau à Ancenis. Stofflet l'a accompagné, ce qui a mécontenté les soldats de l'armée catholique de voir leurs chefs les premiers à passer. Ils ont failli l'assassiner de rage; l'on attend dans la journée un général des brigands fait prisonnier; La Durandière, ci-devant juge à La Flèche, est en arrestation, avec ses deux filles, à Angers.

« Il a passé avant-hier 150 prisonniers de Nantes que l'on conduit à la Convention, accusés d'avoir voulu vendre la ville; Perrotin fils, de Parcé, est du nombre.

« Voilà tout ce que je puis vous dire pour le moment.

« Salut et fraternité.

« Signé : ROTHE.

« Pour copie :

« ALMAIN.

« Pour copie conforme à l'original,

« Alexandre ROGER. »

ANNEXE N° 1.

à la séance de la Convention nationale du 6 nivôse an II. (Jeudi, 26 Décembre 1793).

COMPTE RENDU, d'après le Journal des Débats et des Décrets (1), du rapport fait par Barère, au nom des comités de Salut public et de sûreté générale, concernant la mise en liberté des personnes arrêtées à tort comme suspectes, et de la discussion à laquelle ce rapport a donné lieu (2).

Barère fait, au nom du comité de Salut public, un rapport dont l'objet est de déterminer la formation de la Commission inconnue qui doit examiner les motifs des détentions et statuer sur les mises en liberté des patriotes qui auraient été confondus avec les aristocrates. Il parcourt d'abord rapidement les principales époques de la Révolution, rappelant qu'à chacune d'elles des hommes s'étaient emparés jusqu'à ce jour de l'opinion publique pour la diriger par l'anéantissement de la liberté. La Convention profitera de cette expérience et ne composera jamais avec les principes.

Barère énonce rapidement les motifs généraux des arrestations. Il prouve, par des observations frappantes, combien le salut public tient aux mesures de sûreté générale qui ont été prises contre tous les ennemis de la liberté, ou ceux qui ne s'en déclarent pas les amis. Appuyant ces considérations par des faits, il observe que nos armées n'ont été couronnées par la victoire que depuis l'arrestation de tous les suspects.

Cependant des patriotes peuvent avoir été victimes d'une loi qui devait les protéger, et non les atteindre. C'est pour les reconnaître et les faire mettre en liberté qu'un décret, rendu le

30 frimaire dernier, chargeait des membres pris dans le comité de sûreté générale et celui de Salut public, dont les noms seraient inconnus, de rechercher les injustices qui auraient pu se commettre et de les réparer.

Barère présente les réflexions du comité sur ce plan et développe les motifs de celui qu'il présente.

Le projet de décret présenté par Barère crée, pour remplir les vues du premier décret, une Commission de 5 membres pris dans le sein du comité de sûreté générale, qui resteront inconnus et ne s'occuperont uniquement que d'examiner les motifs des arrestations, et de relâcher les patriotes qui auraient pu être atteints par l'exécution de la loi. Cette institution privant le comité de sûreté générale de 5 membres, Barère propose de lui en adjoindre 4 qui ont été choisis par les deux comités, et qu'il présente.

Robespierre. C'est avec quelque répugnance que je parle contre le projet de décret que Barère vient de lire, puisqu'il vous est présenté par le comité de Salut public. Si j'avais pu assister à la séance où il a été discuté, j'aurais fait dans son sein les observations que je vais vous soumettre; mais comme c'est moi qui ai provoqué la mesure dont on vous propose l'exécution, je me croirais coupable de ne pas vous découvrir les conséquences funestes qu'elle pourrait avoir, si le décret que l'on vous présente était rendu.

J'observe d'abord qu'il est absolument contraire à celui que vous aviez adopté sur ma motion. En effet, il occupera 5 membres précieux du comité de sûreté générale et de la Convention à juger sans cesse les réclamations innombrables qui leur seraient adressées; et je remarque que dans les circonstances où nous nous trouvons, prendre 5 membres de la Convention, doués d'une grande énergie et de lumières très utiles, absorber leur patriotisme dans une Commission tout à fait particulière, serait porter un grand préjudice à la chose publique.

Il était une autre mesure plus convenable, plus simple et qui n'avait point d'inconvénients, c'est celle que j'avais proposée : elle n'exigeait pas qu'une partie du comité de sûreté générale fût exclusivement occupée à des réclamations. J'avais seulement demandé que les membres de ce comité, à loisir et dans des circonstances favorables, recherchassent eux-mêmes, mais sans aucune mission directe, dans le grand nombre des aristocrates détenus, quels patriotes pouvaient se trouver compris. Ainsi la Convention nationale ne se trouvait pas privée de 5 membres que ne seraient occupés qu'à écouter les plaintes des aristocrates.

Peut-être même résulterait-il du plan que nous discutons que quelques aristocrates fussent relâchés. Prenons garde d'aller droit dans un écueil pour en éviter un autre; craignons de nous livrer à l'indulgence. L'aristocratie ne vaut pas la peine que nous créions un comité exprès pour examiner si elle est justement renfermée. Elle ne doit attendre de nous que de

(1) Journal des Débats et des Décrets (nivôse an II, n° 464, p. 79).

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 370, le rapport de Barère et le compte rendu du *Moniteur universel*.